

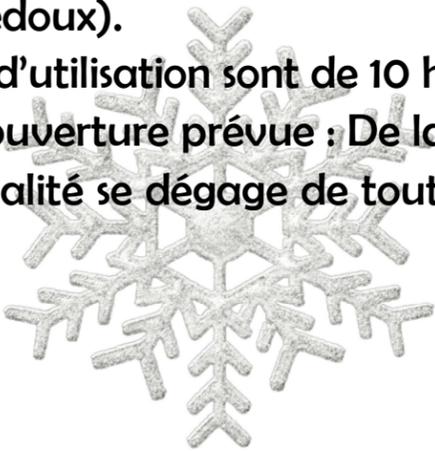
# PATINOIRE EXTÉRIEURE



## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

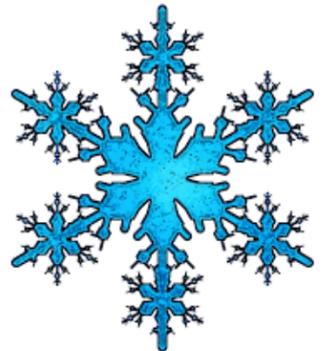


- La condition de la glace et les conditions météorologiques peuvent justifier occasionnellement la fermeture de la patinoire (jour et lendemain de tempête, froid extrême, redoux).
- Les heures d'utilisation sont de 10 h à 21 h.
- Période d'ouverture prévue : De la mi-janvier à la mi-mars (selon la température).
- La Municipalité se dégage de toute responsabilité découlant de l'utilisation de la patinoire extérieure.



## CODE DE CONDUITE

- Un langage et un comportement courtois sont de mise en tout temps.
- Tous les usagers doivent adopter un comportement préventif en matière de sécurité.
- Il est fortement recommandé à tous les joueurs de hockey de porter un casque protecteur homologué CSA, grille et protège-cou lorsqu'ils se trouvent sur la glace.
- Pour la sécurité des usagers, effectuer les tirs de rondelle à la surface de la glace seulement.
- Il est interdit de fumer sur la glace ou près des installations.
- Il est interdit de consommer de l'alcool ou de la drogue sur une propriété municipale.
- Il est interdit d'apporter des boissons ou de la nourriture sur la patinoire.
- Il est interdit de patiner ou exercer toute autre activité dans le parc entre 21 h et 10 h.
- Il revient aux utilisateurs de s'assurer qu'ils sont en assez bonne forme pour participer aux activités physiques. Toute personne dont l'état pourrait avoir un effet sur sa capacité à participer doit prendre les précautions nécessaires pour assurer sa sécurité et est encouragée à se faire accompagner d'un adulte qui connaît bien son état.



**AMUSEZ-VOUS  
PRUDEMMENT!**